

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au BUDGET PRIMITIF afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : www.jussac.fr

Le budget primitif voté par le Conseil Municipal le 14/04/2021, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les priorités pour la commune sont :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population,
- De soutenir l'économie locale durant la période de crise,
- De limiter la progression des taux des taxes locales,
- De proposer un budget offensif en vue de réaliser des investissements structurants,
- D'intensifier la recherche des financements extérieurs pour pouvoir rester dans un endettement supportable.

LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	BP VOTE 2021 (€)	dont crédits reportés en dépenses (€)	dont crédits reportés en recettes (€)
FONCTIONNEMENT	1 961 161.24	0	0
INVESTISSEMENT	2 016 954.73	112747.00	75821.00
TOTAL	3 978 115.97		

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

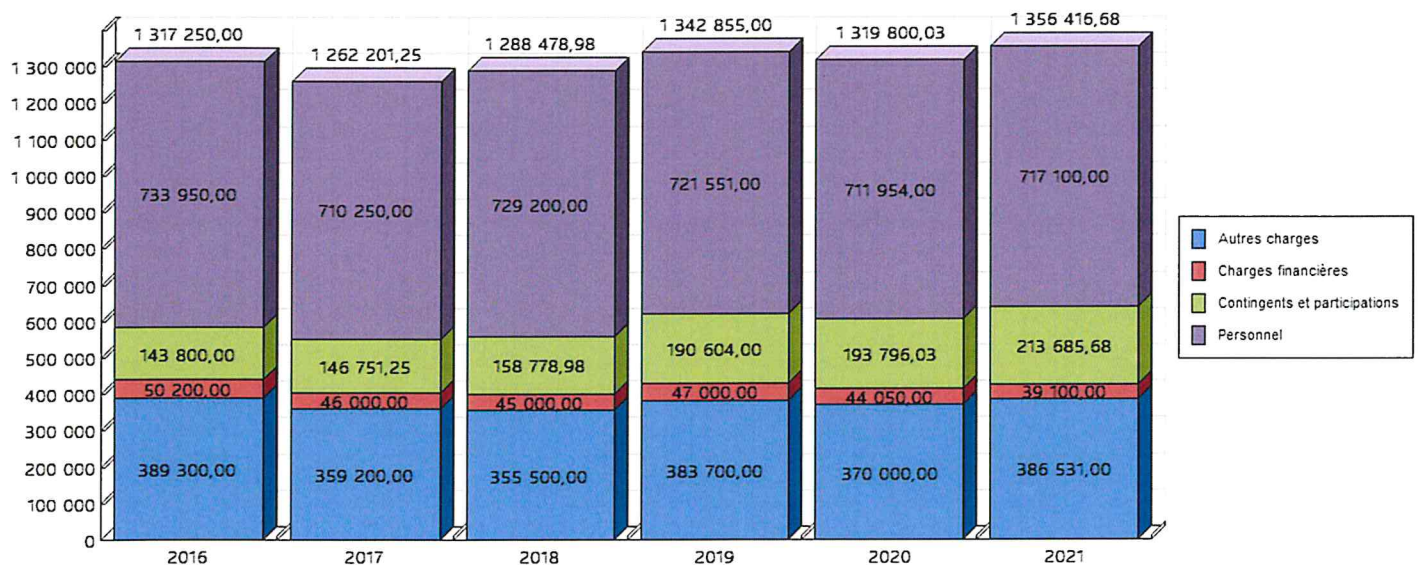
Elle est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 961 161.24€.

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre N°	Chapitre objet	Vote (BP) 2020	Vote (BP) 2021	Évolution en %
11	Charges à caractère général	370 000,00	386 531,00	4,47
12	Charges de personnel	711 954,00	717 100,00	0,72
22	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	193 796,03	213 685,68	10,26
66	Charges financières	44 050,00	39 100,00	-11,24
67	Charges exceptionnelles	-	-	
DEPENSES REELLES		1 339 800,03	1 376 416,68	2,73
23	Virement à la section d'investissement	378 496,11	560 024,69	47,96
042	Opérations d'ordre	20 576,12	24 719,87	20,14
DEPENSES D'ORDRE		399 072,23	584 744,56	46,53
TOTAL		1 738 872,26	1 961 161,24	12,78

(Entité Comptabilité : COMMU - Commune de Jussac | Année : 2021 | Budget Primitif Voté)

Evolution des charges réelles



Evolution des charges réelles (Autres charges, charges financières, contingents et participations, charges de personnel)

Les charges réelles pour 2021 connaissent une augmentation de 36 616.65€ soit +2.73% entre 2020 et 2021.

1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Ces charges servent au fonctionnement courant de la collectivité.

Elles s'établissent à **386 531.00 € en 2021** (370 000.00 € en 2020 / 383 700.00€ en 2019).

Si l'augmentation entre 2020 et 2021 est de +4.47% , elle est de + 0.74 % entre 2019 et 2021.

Cette augmentation de 4.47% est due essentiellement, au fait que pour 2020 certaines dépenses avaient été revues à la baisse en raison du COVID19 comme l'alimentation (cantine) à cause de la diminution du nombre de repas servis et à l'article fête et cérémonie avec l'annulation du feu d'artifice du 15/08.

De plus, le recours aux travaux en régie c'est-à-dire réalisés par les agents techniques municipaux sont en augmentation entraînant un accroissement des dépenses de fournitures mais celles-ci sont basculées en section d'investissement en fin d'année donnant droit pour une partie au FCTVA.

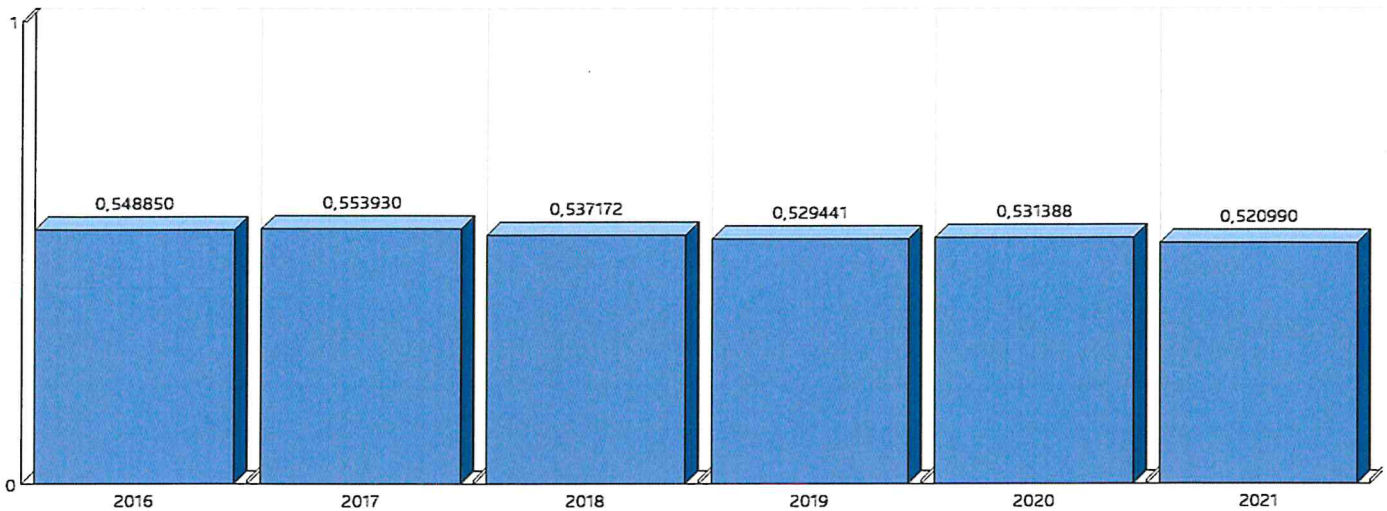
2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ces charges font l'objet d'une particulière attention.

Les charges de personnel sont en légère augmentation pour s'établir à **717 100 € en 2021** contre 711 954 € en 2020 soit + 5146€ (+ 0.72 %). Elles comprennent l'assurance de la commune couvrant les indemnités des agents titulaires ou non en congés maladie /accident du travail, qui au vu des nouveaux contrats a connu une augmentation de + 5 968.54€.

(Entité Comptabilité : COMMU - Commune de Jussac | Année : 2021 | Budget Primitif Voté)

Charges de Personnel / Dép.Réelles de Fonc.



Dépenses du chapitre 012 / Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors002)

Il est à noter la baisse des dépenses de personnel qui représentent 52.10% des dépenses réelles de fonctionnement (53.13% en 2020, 52.95% en 2019).

3) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de **213 685.68€** connaît une évolution de +10.26 % (193 796.03€ en 2020).

Ce poste intègre les subventions accordées aux associations pour 37000€, aux budgets du CCAS (3000€)/du transport scolaire (7611.79€)/de la ferme équestre (18948.89€), les indemnités des élus pour 80 100€ et enfin les participations à verser aux organismes de regroupement (Syndicat d'énergie du Cantal (12222€), le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre (45184€), ...).

4) CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2021, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 249 737.36€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital (2020 =243 087.00 €) ;
- 39 100.00€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette et les frais relatifs à la ligne de trésorerie, en diminution par rapport à 2020 (44 050.00 €).

5) FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers :

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **222 962.15 €** (372 932.39€ en 2020 /136 836.45 € en 2019) ;
- Du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour **560 024.69 € en 2021** (378 496.11 € en 2020 / 411 603.93€ au BP 2019),

En conclusion le virement à la section d'investissement d'un montant de 560 024.69€ et les opérations d'ordre pour 24 719.87€ soit un total de 584 744.56€ couvre la totalité du remboursement en capital de la dette (249 737.36€) et assure un autofinancement net à hauteur de **335 007.20€** (2020 = 155 985.23€).

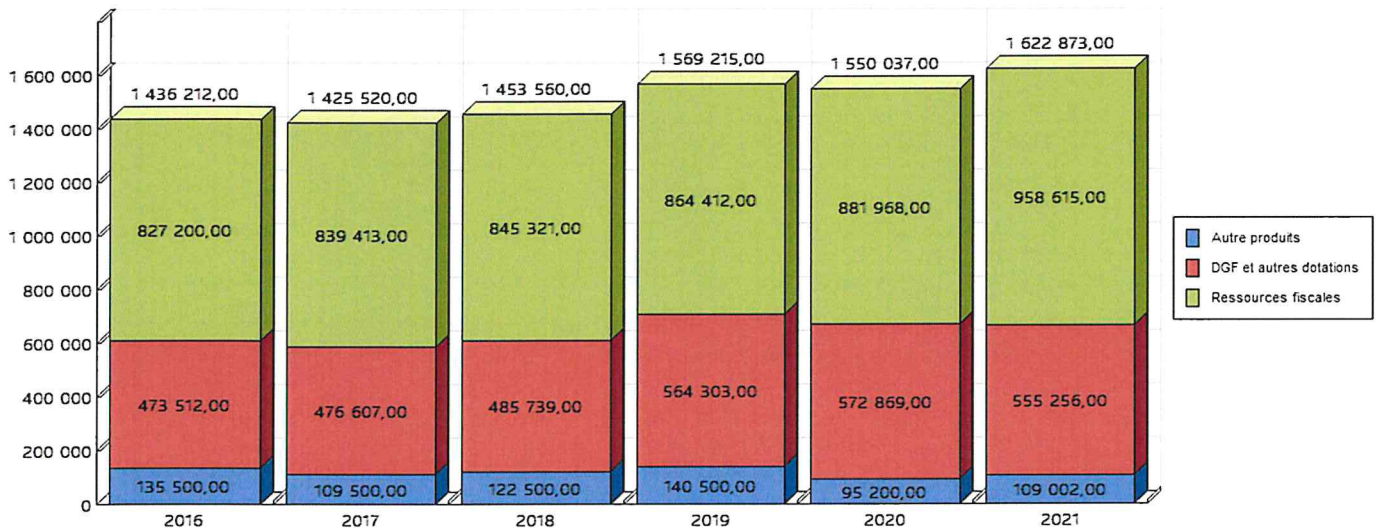
LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

N° Chapitre	OBJET Chapitre	Vote (BP) 2020	Vote (BP) 2021	EVOLUTION EN %
013	Atténuations de charges	30 000,00	20 000,00	-33,33
70	Ventes de produits , prestations de services	47 200,00	75 000,00	58,90
73	Impôts et taxes	881 968,00	958 615,00	8,69
74	Dotations et participations	572 869,00	555 256,00	-3,07
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	14 002,00	-22,21
76	Produits financiers	30,00	20,00	-33,33
77	Produits exceptionnels	965,64	200,00	-79,29
RECETTES REELLES		1 551 032,64	1 623 093,00	4,65
002	Résultat d'exploitation reporté	167 839,62	303 068,24	80,57
042	Opérations d'ordre	20 000,00	35 000,00	75,00
RECETTES D'ORDRE		187 839,62	338 068,24	79,98
TOTAL		1 738 872,26	1 961 161,24	12,78

(Entité Comptabilité : COMMU - Commune de Jussac | Année : 2021 | Budget Primitif Voté)

Evolution des produits



Evolution des produits (Autres produits, DGF et autres dotations, Ressources fiscales)

LA FISCALITE

2021 sera l'année de la mise en place de la réforme de la taxe d'habitation (TH) : la TH sur les résidences principales est supprimée pour les communes.

Pour compenser cette suppression, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu en 2020 par le département est transféré aux communes. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de la TFB qui viendra s'additionner au taux communal. Le calcul d'un coefficient correcteur garantira pour la commune de Jussac une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

La commune de Jussac bénéficie de ressources fiscales dynamiques.

Ces ressources fiscales sont générées par la croissance des valeurs locatives liée aux nouvelles constructions ce qui permet au Conseil Municipal de ne pas revaloriser les taux appliqués en 2020.

Le montant attendu des taxes (taxes foncières (bâti et non bâti) 751 574€ + la taxe d'habitation des résidences secondaires 32 727€ + coefficient correcteur 514€) se monte à 784 815€ en 2021 (709 000€ en 2020).

Désignation des Taxes	Pour rappel Taux 2015	Pour rappel Taux 2016	Pour rappel Taux 2017	Pour rappel Taux 2018	Pour rappel Taux 2019	Pour rappel Taux 2020	Proposition Taux 2021
Taxe d'habitation	14.29 %	14.43 %	14.52 %	14.52 %	14.52 %	/	/
Foncier bâti	19.34 %	19.53 %	19.65 %	19.65 %	19.65 %	19.65 %	43.21 % *
Foncier non bâti	91.82 %	92.72 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %

*dont taux départemental 2020 de 23.56%

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle par la CABA est prévue à 85 000€.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) attendu est de 36 000€.

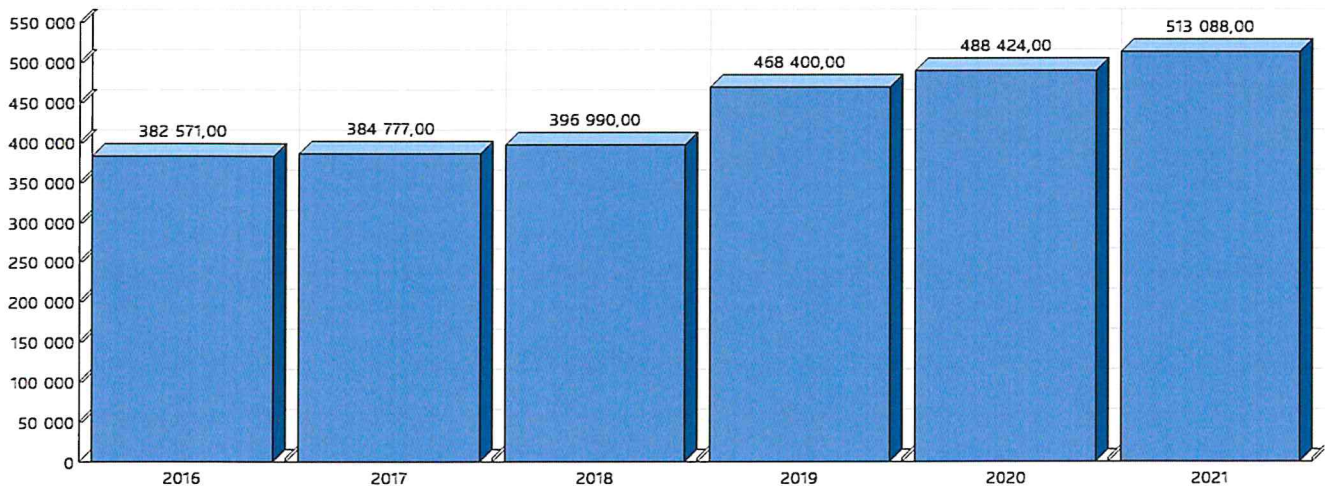
La Taxe sur les pylônes électriques a été arrêtée à 46000€.

LES DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

	2020	2021
Dotation forfaitaire	206 763,00 €	209 023,00 €
Dotation de solidarité rurale "bourg centre"	123 996,00 €	132 437,00 €
Dotation de solidarité rurale "péréquation"	47 106,00 €	49 641,00 €
Dotation de solidarité rurale "cible"	73 961,00 €	84 886,00 €
Dotation nationale de péréquation	36 598,00 €	37 101,00 €

(Entité Comptabilité : COMMU - Commune de Jussac | Année : 2021 | Budget Primitif Voté)

DGF



Montant de l'article de recettes 741

L'augmentation des dotations (+ 24664€) s'expliquent pour l'essentiel par la variation de la population jussacoise et par la volonté du gouvernement de faire progresser certaines dotations à l'intérieur de l'enveloppe globale.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Revenus de immeubles (locations des appartements et locations de la salle polyvalente) = 14002€ en 2021 (2020 = 18 000€).

PRESTATIONS DE SERVICES

En 2020, les produits des services avaient évolué à la baisse en raison de l'impact du confinement lié au COVID, soit - 34.90% .

En 2021, les recettes devraient retrouver les niveaux des années précédentes soient :

- Alaie et garderie : 11 000€ (8 000€ en 2020) .
- Cantine scolaire : 50 000€ (26 000€ en 2020).
- Versement du budget du transport scolaire pour le personnel mis à disposition : 7 500€ en 2021 contre 6 000€ en 2020.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget 2021 est ambitieux mais prudent.

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

En investissement, la section est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 2 016 954.73 € incluant les restes à réaliser 2020.

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2020	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2021
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 494 963.56	1 718 171,58
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	283 285.00	112 747,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	376 774.39	186 036,15
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 155 022.95	2 016 954,73

De nouvelles opérations sont inscrites pour un total de 1 718 171.58€ en 2021 dont :

- En Voirie :

Aménagement de la traverse de Jussac	part Jussac	435 433,45 €
	part CABA	190 000,00 €
	part Département	201 000,00 €
Aménagement Chemin de Mondésir		244 051,25 €
Voirie lotissement rue de Tandouire		19 950,14 €
Aménagement trottoirs route Impériale et av de la Prade		10 686,24 €
Revêtement Salemagne		6 350,70 €
Aménagement d'un plateau route de Montplaisir		12 561,30 €

- En éclairage public :

- o Travaux divers suite aménagement de la traverse 35 000€ ;
- o Eclairage public Chemin de Mondésir 29 000€ ;
- o Enfouissement réseau téléphonique Impasse du Moulin 4 308.50€ ;
- o Nouvelle tranche : remplacement des anciens éclairages par des leds 8 120€ ;

- En bâtiment :

- o Frais étude concernant le plancher des ateliers techniques municipaux ainsi qu'une étude préalable du bâtiment de la mairie (montant = 6 240€) ;
- o Réfection du sol de l'école maternelle (couloirs et sanitaires) pour 9 580€ ;
- o Réfection d'un des appartements au-dessus de la mairie pour environ 15 000€ ;

- Pour l'Ecole : l'acquisition pour 9 797€ de plusieurs ordinateurs « fonds de classe » et accessoires dans le cadre du plan relance numérique ;

- Concernant la vidéo-protection : l'installation de plusieurs caméras avec serveur pour 92 936€ ;

- Divers investissements dont :

- o L'acquisition d'un panneau d'information lumineux (24 000€) ;
- o Achat d'une licence IV (4 500€) ;
- o Le renouvellement du matériel aux ateliers municipaux (chandelles, servante ...) pour 1 550€ ;
- o Acquisition d'un vidéo-projecteur pour la mairie, d'une sono et autres pour 4 600€ ;
- o Jeux enfants pour le square du 19 mars, bancs,..... pour 8 089€ ;
- o La continuité en matière d'équipement de la cuisine scolaire pour des repas préparés pour 16 800€ (avec une participation de 100% du HT par l'Etat) ;
- o

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2020	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2021
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 867 895.95	1 941 133,78
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	287 127.00	75 821,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	2 155 022.95	2 016 954,78

Elles s'établissent en 2021 à 2 016 954.78€ dont **1 941 133.78 € de recettes nouvelles.**

En 2021, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 560 024.69 € résulteront du virement de la section de fonctionnement (378 496.11 € en 2020 / 411 603.93 en 2019 / 151 740.17€ en 2018) ;
- Pour la traverse de Jussac :
 - 130 629.90 € de la DETR -*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux-* (ETAT);
 - 43 543.00€ de la DSIL -*Dotation de Soutien à l'Investissement Local -* (ETAT);
 - 57 086.65€ de la Région (CAR 2 - *Contrats Ambition Région -*) ;
 - 190 000€ de reversement par la CABA des travaux de voirie lui incombant ;
 - 201 000€ d'emprunt à court terme en attente du remboursement des frais de travaux incombant au Département ;
- Pour la mise en place de la vidéo-protection :
 - 46 468€ de FIPDR -*Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation -* (ETAT) ;
 - 27 880€ de la Région ;
- Pour l'équipement de la cuisine scolaire, une subvention de l'ETAT (*Plan de relance cantine scolaire*) de 14000€ soit 100% des dépenses HT engagées ;
- Pour la réfection du sol de l'école maternelle (couloirs et sanitaires), une subvention de 50% par la Région soit 3 991.55€ ;
- Pour l'équipement numérique de l'école, une subvention de 70 % de l'ETAT (*Plan de relance numérique*) soit 6858€ ;
- 148 544€ seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 11 266.85 € de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) ;
- 40 000€ de la taxe d'aménagement ;
- 3 360 € de produit de revente ou reprise d'équipements des ateliers (saleuse ; lame, tondeuses) ;
- ...

La section sera équilibrée par un emprunt de 199 798.43€.

BUDGETS ANNEXES

La Ferme Équestre

Ce budget d'un montant global de 69 758.20 € s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 31 223.40 €
- ✓ Section investissement : 38 534.80 €

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à l'entretien (réparations, apports de sable dans la carrière/le manège) pour 1 400€, l'assurance des bâtiments 773€,

Les recettes proviennent de la subvention du budget commune (18 948.89€) et des loyers (5 122€).

Pour 2021 les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 21 219.40 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 2 777.00 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette (3 050.36€ en 2020).

Le Transport Scolaire

Ce budget d'un montant global de 24 072.89€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 17 072.89 €
- ✓ Section investissement : 7 000.00 €

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à l'entretien du bus scolaire 800€, du carburant 600€, de l'assurance 450€ et des sorties scolaires 1000€, et du reversement du salaire du chauffeur 7500€ au budget général,.....

Les recettes proviennent de la subvention du budget commune 7611.79€, des reversements de la CABA 8 150€ et de la facturation aux familles 850€,...

En dépenses d'investissement est inscrit, en prévision du changement du bus dans x années, une provision de 1000€ pour 2021.

Pour 2021 les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 6 000.00 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 27.00€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Jussac, le 14/04/2021



Le Maire,

Jean-François RODIER